

AIDE FINANCIÈRE DESTINÉE AUX ÉTUDIANTS AUTOCHTONES

SOURCES DE FINANCEMENT

En plus des prêts, des bourses et des subventions accordés par les gouvernements fédéral et provincial, il existe plusieurs types d'aide financière destinés aux étudiants autochtones afin de les aider à payer leurs frais d'études postsecondaires. Pour que votre demande soit prise en considération, il vous faut soumettre une demande et satisfaire aux critères d'admissibilité.

Bourse d'accès - (aide provinciale) : cette aide est offerte aux étudiants qui reçoivent une aide du programme Accès. Les étudiants admissibles reçoivent une aide financière représentant 60 % des besoins financiers estimés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, soit jusqu'au maximum de 210 \$ par semaine d'étude. La Bourse d'accès finance la partie résiduelle du montant estimé. Vous pouvez présenter une demande directement au programme Accès dans une université ou un collège du Manitoba. Environ 53 % des étudiants participant au programme Accès sont d'ascendance autochtone.

Pour soumettre une demande de Bourse d'accès, veuillez communiquer avec les responsables du programme Accès de votre école.

- Université du Manitoba (Winnipeg) - UMAP : 1 204 474-8803
- Université du Manitoba (Winnipeg) - ENGAP (Engineering ACCESS Program) : 1 204 474-9872
- Université du Manitoba (Thompson) - faculté de service social : 1 204 677-1453
- Université de Brandon - BUNTEP (formation des enseignants) : 1 204 727-7393
- Red River College (Winnipeg) - Programme Accès : 1 204 632-2186
- Keewatin Community College (The Pas) : 1 204 627-8517
- Keewatin Community College (Thompson) : 1 204 677-6402
- Winnipeg Education Centre - Éducation ou service social : 1 204 668-8160, poste 21

Bourses prince de Galles/princesse Anne - (aide provinciale) : Si vous êtes un étudiant autochtone canadien inscrit à temps plein à un établissement d'enseignement au Manitoba (ou ailleurs au Canada si le programme n'est pas offert au Manitoba), si vous avez des besoins financiers évalués à au moins un dollar par le Programme manitobain d'aide aux étudiants et si vous répondez à tous les critères d'admissibilité, vous pouvez recevoir un maximum de 250 \$ par an. Vous êtes automatiquement pris en considération pour recevoir cette bourse lorsque vous présentez une demande d'aide financière en déclarant votre ascendance autochtone.

Bourse d'études pour les Autochtones : Le Conseil manitobain des entreprises, en partenariat avec la province du Manitoba et le gouvernement du Canada, offre un soutien financier pour aider les étudiants autochtones à payer leurs frais de scolarité, leurs livres et leurs fournitures durant l'année scolaire. Pour être admissible, il faut être inscrit à temps plein (au moins 60 % d'une charge de cours complète) et avoir un besoin financier. Vous pouvez recevoir un montant maximal de 3 000 \$ si vous êtes inscrit à une université et un montant maximal de 1 500 \$ si vous fréquentez un collège. Veuillez présenter une demande de bourse directement au bureau de l'aide financière ou au bureau de services destinés aux Autochtones de l'université ou du collège public que vous fréquentez au Manitoba. La date limite est le 15 mars et les demandeurs retenus recevront un avis de confirmation avant le 15 mai. Le comité de sélection prendra en considération vos réussites personnelles, votre situation scolaire et vos besoins financiers. Ce programme n'a aucun lien avec le Programme canadien de prêts aux étudiants ou le Programme de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba.

La subvention manitobaine du millénaire : étudiants autochtones (aide provinciale) Montant maximum de 4000 \$ (montant du besoin financier ou des frais de scolarité confirmé en retenant le montant le moins élevé) est offert aux étudiants autochtones admissibles qui en sont à leur première année d'un programme postsecondaire de plusieurs années et qui sont indépendant.

Site Web : www.manitobastudentaid.ca